

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2024 A 20 heures 30 à HANC

### Présents :

Mmes et Mrs, CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles,

Absents : M. Claude Girault, OHIN Narcisse

Absents excusés : JOLLY Jacques (pouvoir), VAURY Laura, VIGNIER Fabienne

### **Approbation du dernier compte rendu**

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 mars 2024

### **REALISATION BUDGET 2023**

M. le Maire présente au conseil le budget 2023 identique à celui du comptable du Trésor

Dépenses de fonctionnement : 731 023.95€

Recettes de fonctionnement : 1 046 664,66€

Soit un excédent de fonctionnement : **315 640.71€**

Dépenses d'investissement : 304 259.55€

Recettes d'investissement : 169 470.48€

Soit un déficit d'investissement : **- 134 789.07€**

Soit un excédent global réalisé de 180 851.64 euros.

Mme Mathilde GARCONNET-SILLON procède au vote, à l'unanimité le conseil approuve les comptes.

### **BUDGET 2024**

M. le Maire rappelle les propositions faites en séance du 26 mars et apporte explications et chiffres définitifs communiqués par la Préfecture.

Un point particulier est fait sur :

- la consommation de l'électricité de l'éclairage public et des bâtiments depuis 2019
- Les propositions des organismes bancaires pour contracter un prêt couvrant une partie des dépenses d'investissement 2023 et 2024 soit 80 000 euros. La Caisse d'Épargne étant la mieux placée avec un taux de 4 % sur 10 ans à échéance constante trimestrielle a été retenue.
- Le devis du SIEDS pour les 3 dernières tranches de travaux de sobriété énergétique sur l'éclairage public en LED pour un montant de 54001 euros TTC avec une subvention de 70 % du SIEDS sur les fournitures et une subvention du Fond vert d'environ 10 000 euros.  
Maryse MORNET-KOHLER demande ce qu'il en est de ce qui avait été évoqué concernant l'enlèvement de lampadaires sur BOUIN. M. le Maire précise que HANC et LE BREUIL COIFFAUD ont fait l'objet de cette mesure de diminution de poteaux mais que désormais ce n'est plus possible pour des raisons de sécurité ! D'autre part, concernant BOUIN ce ne serait pas possible car les poteaux ont un système particulier qui les relie les uns aux autres, ils ne sont pas indépendants.
- Le point sur la participation financière en 2023 de 8000 euros au service urbanisme de la Communauté de Communes correspondant à l'instruction de tous les certificats d'urbanisme, déclarations de travaux et permis de construire déposés en mairie sur l'année 2023.

- Budget 2024 (détail en annexes) :  
**Dépenses et recettes de fonctionnement**  
**Dépenses et recettes d'investissement**

**1 001 027.64 euros**  
**352 489.07 euros**

M. le Maire met au vote le budget prévisionnel 2024 ainsi que tous ces derniers points particuliers, lesquels sont acceptés à l'unanimité par le Conseil.

## TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition actuels sont les suivants :

- Taxe foncière Bâti : 31.56%
- Taxe foncière Non Bâti : 53.19%
- Taxe habitation (Résidence secondaire) : 11.94%

M. le Maire rappelle au Conseil qu'un lissage des taux existe jusqu'en 2025 pour arriver tous (les 4 anciennes communes) au même taux.

M. le Maire demande au Conseil s'il souhaite augmenter les taux d'imposition, à l'unanimité le Conseil vote contre et maintient les taux actuels.

## SUBVENTIONS

Un tableau récapitulatif des subventions accordées en 2023 est présenté au Conseil, à l'unanimité le Conseil décide de maintenir les mêmes subventions aux mêmes associations (ABRI, ADMR, ASSOCIATION PAS A PATTES, MOT A MOT, HOPITAL DE RUFFEC, RPI LORIGNE)

Il est rappelé que les enfants de la commune bénéficient de subvention PASS'PORT à hauteur de 60€ par enfant par an.

De même les associations communales peuvent demander lors de festivités qu'elles organisent une subvention exceptionnelle de 150€ une fois par an.

## COMMISSION BATIMENT – LOGEMENT DE BOUIN

En l'absence de Fabienne VIGNIER, Etienne BABIN a été désigné pour présenter les propositions de la commission bâtiment :

Après visite du logement de Bouin par la Commission, il a été constaté de petites dégradations, un grand nettoyage et du rafraichissement à faire.

Des travaux sont à prévoir : la porte d'entrée à changer, les volets à repeindre, les fenêtres, les gouttières, pose d'une rampe d'escalier... certains travaux pourront se faire en régie d'autres vont faire l'objet d'une estimation par des artisans (toiture, isolation...).

Des décisions concernant ce logement seront donc prises lors de prochaines réunions.

## PADD

M. le Maire demande s'il y a de nouvelles remarques à ajouter à la proposition de délibération vue lors de la réunion du 18 mars 2024. En l'absence de remarque, le Conseil valide le PADD du 18/03/2024.

## QUESTIONS DIVERSES

- **SAISONNIER** : 2 agents sont toujours en arrêt maladie, il est nécessaire de renforcer l'équipe technique dès ce printemps ; M. le maire a reçu 8 candidatures pour le poste de saisonnier, il recevra avec ses adjoints tous les candidats lundi 08 avril pour un entretien d'embauche.
- **SUPERETTE** : Mathilde GARCONNET-SILLON présente au Conseil un power-point de présentation. M. le Maire rappelle qu'il y a quelques mois la société API nous a proposé de mettre en place sur la commune une mini-superette avec des produits de la marque CARREFOUR. La condition essentielle était de trouver un terrain adéquat (passages fréquents, présence des réseaux...) Une

Une proposition a été faite avec un terrain appartenant à M. BABIN Gérard à Bouin donc un nouveau rendez-vous avec la société est fixé au 18 avril prochain pour valider ou non son positionnement.

- **SALLE DES FETES D'ARDILLEUX** : suite à un contrôle de sécurité avec le SDIS (Pompiers)2 modifications essentielles sont à prévoir :
  - Obligation depuis 2022 de la mise en place sur site d'un défibrillateur sachant qu'il y en a un à côté de la Salle Cantet, mais trop éloigné
  - Les téléphones fixes ne sont plus obligatoires dans les salles. M. le Maire demande au Conseil l'accord pour résilier ces contrats d'abonnement onéreux et inutiles dans les salles. A l'unanimité le conseil donne son accord.
  
- **ASSAINISSEMENT** : Gilles DOMERGUE demande s'il pourrait y avoir la possibilité de mettre le tout à l'égout à BOUIN et à ARDILLEUX qui a son avis sont des bourgs qui devraient en bénéficier. M. le Maire et Isabelle BAUDRIT lui rappellent que cette compétence relève de la communauté de communes et qu'il n'est pas prévu la création de stations d'épuration sur la commune, de plus que le coût en est très important.
  
- **CONTAINERS A VERRES** : il est relevé que de nombreux éclats de verre se trouvent aux pourtours des containers, les agents seront dépêchés sur place pour nettoyer.
  
- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Une question est posée quant à l'éclairage qui fonctionne mal (heures décalées, pannes...). M. le Maire rappelle que toutes les semaines les demandes de dépannage sont faites auprès du service compétent (SEOLIS) mais que cela ne dépend pas de lui.

La Secrétaire de séance



Le Maire

